

Délibération n° 2025070207
Décisions modificatives – Budget
Inscription de crédits – remboursement acompte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :
2 juillet 2025
Date de la convocation :
26 juin 2025
Date d'affichage :
26 juin 2025

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

L'an deux mil vingt-cinq le deux juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :
Patrick Lamy (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguet), Claudine Pariche (pouvoir donné à Martine Touzain), Francis Haillet (pouvoir donné à Alain Trouessin), Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak), Marc Jourdain (pouvoir donné à Maurice Petit), Christiane Sargis (pouvoir donné à Nicole Taris), Agnès Planchon (pouvoir donné à Marie-Laure Haimez).

Absent excusé sans pouvoir : Christian ADAM

Monsieur Eric Pruvost a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;

Considérant :

- que lors de la réservation de son séjour au Château de Chantereine, l'Association Stade Français de Paris a effectué par erreur un double virement d'acompte.
- qu'afin de rembourser cet acompte versé à tort dont le montant s'élève à 4 189.50 €, il est nécessaire de prendre une délibération pour décisions modificatives afin d'inscrire les crédits budgétaires au budget Chantereine, comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

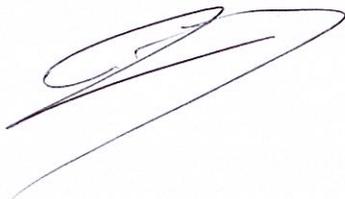
Chapitre 65 – Compte 6588 « Autres charges diverses de gestion courante » + 4 200 €

En recettes de fonctionnement :

Chapitre 75 - Compte 7588 « Autres produits divers de gestion courante » + 4 200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire les crédits budgétaires comme ci-dessus.

Le Secrétaire de séance
Eric Pruvost



À Criel sur Mer, le 02/07/2025
Le Maire
Alain Trouessin

